

- Editorial -

Soyez de vrais citoyens !

Quand je me suis installé à quelques kilomètres d'Oricourt, il y a près d'un demi-siècle, rares étaient ceux qui connaissaient ce qui est devenu un des sites les plus fréquentés de la Haute-Saône. La petite exploitation agricole qui y était installée utilisait la haute cour comme lieu d'entreposage et des arbres y poussaient. Les quelques promeneurs qui se présentaient étaient accueillis amicalement par trois générations d'agriculteurs qui se démenaient dans une néfaste indivision. Le château n'était pas classé *Monument Historique*, il n'y avait pas d'association des *Amis d'Oricourt*, pas de chantiers, pas de fêtes ni d'animations culturelles, pas d'aides de l'État et des communautés territoriales, pas de mécènes, fortunés et généreux, modestes et méritants.

Aujourd'hui cela a beaucoup changé grâce au dynamisme du dernier de la lignée des propriétaires. Le château est classé et notre association apporte son aide, ainsi que l'État et des communautés territoriales. Les *Amis d'Oricourt* le savent bien et peuvent constater la renaissance du château d'Oricourt. Cette année, nous sommes 378 qui par nos adhésions ont apporté leurs soutiens financiers à cette magnifique aventure. Et parmi eux, certains ont arrondi vers le haut (vers le bas cela ne marche pas !) le montant de leur adhésion. Cumulés, ces dons (sans contrepartie) ont apporté à l'association près de 1000 euros, sans que jamais il ne soit fait appel au peuple.

Cette solidarité nous a interpellés, surtout quand nous avons su que les donateurs payant l'impôt sur le revenu pouvaient y être incités par une diminution du montant de leurs impositions. Nous avons donc effectué les démarches nécessaires auprès de la *Demeure Historique* (voir le supplément encarté traitant du mécénat).

La conservation du patrimoine de l'humanité est de plus en plus un objectif qui concerne tous les pays du monde. Il est reconnu, de plus en plus, qu'elle est à la charge des États appuyés par le mécénat. Et quand un État est défaillant et le mécénat peu mobilisé, c'est un désastre. C'est ainsi que la presse vient de nous apprendre que la *Maison des Gladiateurs* de Pompei (Italie) avec toutes ses fresques, vient de s'effondrer, faute d'entretien. L'Italie qui compte le plus grand nombre de sites classés par l'Unesco (45) n'a pas une politique culturelle en rapport avec le patrimoine de l'humanité qu'elle recèle. Dans le contexte de la crise financière actuelle, le ministre italien de l'économie a osé dire : *"la culture ne se mange pas"*. Véritables richesses touristiques donc économiques, les activités culturelles sont souvent sources de profits ; ainsi, l'exposition consacrée au peintre le Caravage a rapporté 15 millions d'euros à l'État italien.

Reappelons que la ville romaine de Pompei fut (en 79 après JC) ensevelie sous une nuée de cendres et de pierres échappées du Vésuve, que sa population fut décimée et que cette éruption fut une des catastrophes naturelles les plus meurtrières qui frappèrent le monde antique.

Dans un tout autre contexte, le rachat et donc le maintien en France d'un tableau (24x37 cm) de Lucas Cranach l'ancien (1472-1553) est d'un coût de 4 millions d'euros. L'État et le Musée du Louvre en ont déjà trouvés 3 ; il reste à trouver un million d'euros. Le Louvre fait donc appel au mécénat.

Ce qui est possible en France grâce à une législation incitative, ne semble pas l'être en Italie.

Dans une société policée comme la nôtre (affirmation discutable), le mécénat fait partie, comme la participation électorale, du rôle facultatif d'un citoyen. Ne soyez pas comme un récent primé d'un des trop nombreux prix littéraires automnaux qui se vantait de ne pas être un vrai citoyen et de ne pas avoir envie de

le devenir (déclaration sur France Inter). Cela ne m'étonne pas d'un écrivain que je n'estime pas, même primé et il va de soi que cette opinion personnelle n'engage en rien les *Amis d'Oricourt* et qu'elle ne vous empêche pas d'être de vrais citoyens.

Bernard Nessi

- Agenda -

Assemblée Générale

Samedi 12 février à 15 heures
au château d'Oricourt

Cet avis tient lieu de convocation.
Aucun autre courrier ne sera envoyé.

Ordre du jour :

Rapport moral, rapport financier, renouvellement d'une partie du Conseil d'Administration et projets 2011.

Pour une meilleure organisation de cette réunion, merci de nous signaler votre présence (même quelques heures avant). La salle sera (un peu) chauffée. Prévoyez des vêtements chauds.

Chantiers dominicaux

Les dimanches 9 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 1^{er} mai et 5 juin, à partir de 9h.

Tout adhérent y est le bienvenu.

Théâtre

Vendredi 17 juin 2011

Japhet, par la compagnie *La Dernière Tranche*, avec une représentation en après-midi pour les scolaires et une en soirée, tout public.

Château en Fête

Samedi 2 juillet de 14 à 21 heures
Dimanche 3 juillet de 11 à 19 heures

Chacun peut participer à la préparation de cette fête du samedi 25 juin au samedi 2 juillet et pendant la fête (tenir un stand de restauration, proposer des animations, accueillir le public, sur le site ou coller des affiches). Si vous souhaitez participer, contactez-nous.

Les marquis de Chappuis de Rosières et Oricourt (1762-1857)

Suite aux barons D'OISELAY, le 13 août 1657, un décret du Parlement de Dole adjugea la seigneurie d'Oricourt à Claude-François DE CORDEMOY, chevalier, seigneur de Francalmont. À sa mort, en 1706, il légua l'usufruit de ses biens à son épouse, Anne-Claude DE CROSEY, et la terre d'Oricourt à son fils aîné et héritier universel, Claude-Pélage.

Des Cordemoy aux Chappuis de Rosières

À Vesoul, le 25 janvier 1761, Claude-Pélage assista au mariage célébré entre sa nièce et filleule, Jeanne-Claude DE CORDEMOY et François-Gabriel, marquis DE CHAPPUIS DE ROSIÈRES. L'épouse naquit à Vesoul le 6 octobre 1744 de Claude-François¹ († 1758), seigneur de Francalmont et de Marie-Gabrielle DE MORÉAL DE MOISSEY² († 1765). Préalablement aux noces, par contrat du 29 décembre 1760, le sieur d'Oricourt, son curateur³, lui avait fait des libéralités⁴. Sous réserve d'usufruit, il lui avait donné sa seigneurie d'Oricourt, sa maison de Vesoul, divers meubles et contrats de rentes. De plus, par son testament écrit le 26 mai 1761, il confirma ces dispositions et l'institua héritière universelle. Après son trépas survenu à la fin de l'année 1762, Oricourt entra dans une nouvelle ère : celle des marquis DE CHAPPUIS DE ROSIÈRES.

La famille à la fin de l'Ancien Régime (1762-1789)

Le train de vie à Besançon

En faveur de son union avec Jeanne-Claude DE CORDEMOY, François-Gabriel, né à Besançon le 17 février 1736, avait été établi donataire universel des biens de son père, Pierre-Augustin, marquis DE CHAPPUIS DE ROSIÈRES († 1784). Outre terres, meubles et contrats de rentes, il avait reçu la jouissance de l'hôtel, situé à Besançon devant le couvent des Corde-



Blason du président DE CHAPPUIS DE ROSIÈRES

D'azur à la licorne saillante d'argent
(BMB Ms 1686)

liers⁵, dans lequel il demeura. Avocat, il avait été pourvu, le 11 mai 1759, de l'office de conseiller au Parlement⁶ de Besançon qu'il résigna le 25 mai 1764 après avoir été promu président à mortier par provisions du 19 mai 1762. Haut magistrat, il appartenait à une famille parlementaire bisontine. À l'été 1771, François-Gabriel fit parti du nouveau Parlement Maupeou, créé suite à un coup d'autorité de Louis XV visant à briser l'opposition parlementaire mais après l'abandon de la réforme judiciaire, l'ancienne cour rentra triomphalement en 1775. Le président exerçait encore en 1789.

À Besançon, entre 1762 et 1780, Jeanne-Claude mit au monde huit enfants : Marie-Augustine, Marie-Gabriel, Claude-Bonaventure, Gabriel-Augustin-Philippe, Victor-Amédée, Anne-Rosalie, Sophie-Adélaïde et Marie-Alexis-Pélagie. Seul, Gabriel-Augustin-Philippe mourut en bas âge. Les époux comblèrent les aînés. À Dijon, le 6 février 1782, Marie-Augustine, dotée de 130 000 livres, s'unit à Abel-Michel BERNARD DE LA VERNETTE DE SAINT-MAURICE, chevalier, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, lieutenant du roi de Mâcon. Par ailleurs, François-Gabriel acquit, le 27 février 1785, un office de conseiller au Parlement pour son fils Marie-Gabriel, avocat au Parlement.

À la fin des années 1780, le marquis occupait l'hôtel de Rosières, situé à Besançon rue des Chambrettes⁷, ayant appartenu à son père. Quant à celui dont il jouit depuis son mariage, il le vendit moyennant 30 000 livres, le 5 février 1789, à sa fille Marie-Augustine et son époux, Monsieur DE LA VERNETTE, qui chargèrent aussitôt l'architecte Claude-Antoine COLMBOT de le reconstruire à la manière néo-classique. À la même période, le président appela également cet architecte afin de mettre au goût du jour la façade sur rue de son hôtel et d'y effectuer des aménagements intérieurs. La résidence était pourvue d'une cour, de dépendances et surtout d'une habitation. Garni de plusieurs cheminées surmontées de trumeaux, l'appartement comprenait des antichambres donnant accès aux autres pièces : la cuisine, la chambre d'office, le poêle⁸, les chambres à coucher, les cabinets de toilette, la chambre de travail, le cabinet de jour⁹ et la bibliothèque. Selon un inventaire mobilier dressé en 1795-1796, cette dernière abritait en outre près d'un millier de volumes dont la plupart traitait du droit et un forte-piano. Un vieux clavecin prenait aussi place dans l'antichambre du rez-de-chaussée. Cela révèle qu'à la fin du XVIII^e siècle, des instruments de musique commencèrent à se répandre au sein de l'aristocratie parlementaire bisontine. Parmi les autres objets recensés, figurait notamment une collection de tableaux, estampes et gravures. Globalement, le train de vie du président était exigeant. Sa domesticité était plus étoffée et plus spécialisée qu'auparavant. Par exemple, en 1786, un cocher ne suffisait pas, il lui fallait en plus un postillon.

Derniers seigneur et dame

À l'occasion de son mariage, le marquis reçut la jouissance des seigneuries de Mont-le-Vernois, Magny-les-Jussey¹⁰ et Pontcey. Le 19 juillet 1765, rendant foi et

1 Fils de Claude-François DE CORDEMOY et frère de Claude-Pélage.

2 Actuellement, département du Jura.

3 Après le décès de son frère Claude-François, Claude-Pélage fut nommé curateur afin d'administrer les biens et protéger les intérêts de sa nièce.

4 Ici, les libéralités signifiaient que Claude-Pélage favorisait fortement sa nièce.

5 Actuellement, lycée Pasteur.

6 Cour de justice, le Parlement était une haute institution de l'Ancien Régime, à laquelle étaient également attachées certaines prérogatives politiques qui engendraient parfois des remontrances formulées à l'égard du pouvoir royal.

7 Actuellement, rue Pasteur.

8 Pièce contiguë à la cuisine.

9 Ce terme évoquait une salle de réception.

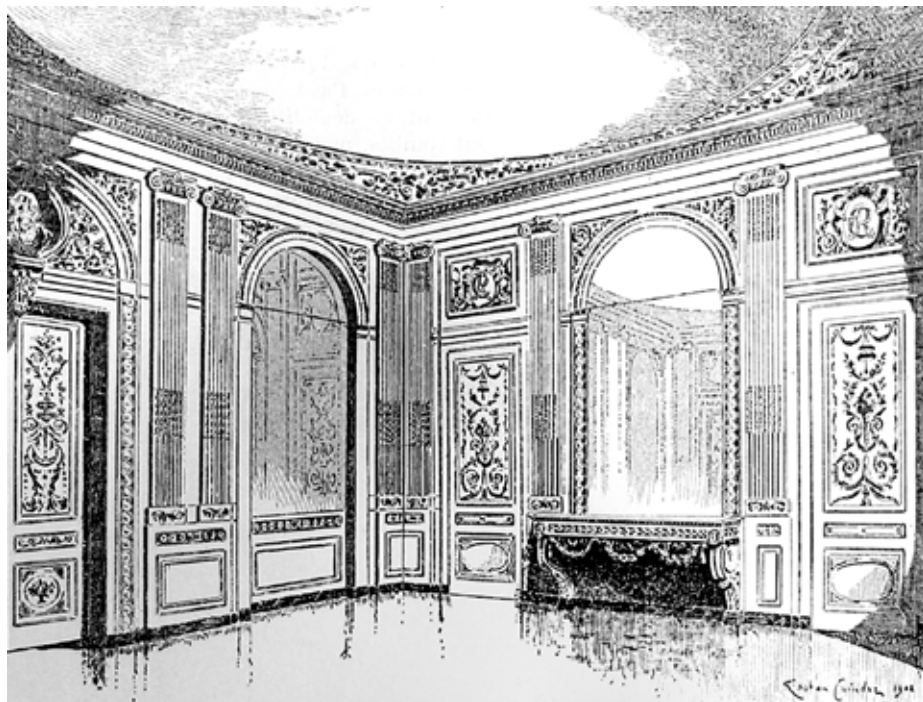
10 Les seigneuries de Mont-le-Vernois et Magny-les-Jussey ainsi que celle d'Epenoux furent unies et érigées en marquisat de Chappuis par lettres patentes de décembre 1740 en faveur de Pierre-Augustin, son père.

hommage au roi, il fit reprise de fief¹¹ pour ces terres et celle d'Oricourt qu'il administrait au nom de son épouse. Vers 1770, les seigneuries d'Epenoux¹² et de Magny-les-Jussey sortirent du patrimoine familial qui, parallèlement, intégra la terre d'Autricourt¹³. En qualité de mari, le 22 novembre 1774, il fit reprise de fief pour la seigneurie de Moisse, héritée en 1768 de Jeanne-Catherine DE MORÉAL¹⁴, et à nouveau pour celle d'Oricourt. Le 14 décembre 1776, il

exceptées, à Joseph RENAUD et sa famille, d'Aillevans. La seigneurie couvrait la totalité des villages d'Oricourt et d'Oppenans, portion de ceux d'Autrey-les-Cerre et de Cerre-les-Noroy ainsi que divers biens et droits seigneuriaux à Montjustin, Velotte¹⁵, Aillevans, Moimay, Borey et Mont-le-Vernois. Elle comprenait également en arrière-fiefs¹⁶ la terre d'Arpenans et des portions de seigneuries à Borey, Autrey-les-Cerre, Beaumotte¹⁷ et Emagny.

moudre leurs grains à son moulin d'Oppenans et de cuire leurs pains à ses fours d'Oricourt et d'Oppenans. En plus, les habitants d'Oricourt devaient des quartes de four, redevances en grains. Il détenait aussi le monopole de la vente de vin en détail. Hormis nombre de droits honorifiques, lui étaient attachés le droit de chasse et celui de pêche dans la rivière du Lauzin, fluant sur le territoire d'Oppenans. Pour l'exercice de la justice seigneuriale, il nommait des officiers tels que juge-châtelain, procureur d'office et greffier qui infligeaient des amendes pour délits perpétrés dans la seigneurie. L'affranchissement concernant peu d'habitants, la mainmorte touchait la plupart. Les sujets mainmortables ne pouvaient ni vendre librement leurs biens ni tester. Par droit d'échute, le seigneur entraînait en possession des biens d'un mainmortable, mort sans héritier légitime et communier¹⁹. Le consentement du seigneur était requis lorsque s'effectuaient des transactions immobilières au sein de la seigneurie et sur lesquelles il percevait des droits de mutation appelés lods. Dans le cas contraire, il pouvait préempter les fonds en usant de son droit de retenue voire même déclarer leur commise ou confiscation. De ses sujets, il exigeait des corvées de bras et de charrue consistant à labourer, faner et moissonner ainsi qu'à charrier les récoltes, les vendanges et deux voitures de bois par an. Il prélevait une partie des dîmes de Borey et de Cerre-les-Noroy. Il percevait différents tailles et cens au regard de terres possédées par divers particuliers. Chaque feu lui livrait une poule dite de Carnaval ou de Carêmentrant. Le seigneur avait aussi autorité sur les communaux²⁰.

Étienne CORNEVAUX



Salon de l'hôtel de Rosières, vers 1900 (Gaston COINDRE, Mon vieux Besançon)

rendit encore foi et hommage au roi pour ses terres et celles de son épouse mais aussi pour Rosières-sur-Mance, Fleurey-les-Faverney, Breurey-les-Faverney et Vellefaux dont jouit son père. Le marquis baillait à ferme toutes ses seigneuries mais se réservait surtout la plupart des forêts, le château de Mont-le-Vernois où il passait ses vacances et une partie de celui de Vellefaux ainsi que quelques droits seigneuriaux.

¶ uivant bail passé par adjudication le 6 mars 1781, il afferma la seigneurie d'Oricourt pour 5 200 livres, charges

Au centre du domaine, se distinguaient l'ancien château-fort d'Oricourt et ses dépendances constituées du colombier à pied contenant au moins 300 pigeons, du contour des fossés planté d'arbres fruitiers, des jardins et vergers et d'une chènevière. Les terres comportaient près de 1 300 quartes (116 ha) de champs, environ 300 chariots (27 ha) de prés et 36 ouvrees (1 ha 60 a) de vignes à Montjustin¹⁸. Par ailleurs, le seigneur possédait une pièce de vigne à Mont-le-Vernois et plusieurs bois à Oricourt, Oppenans et Moimay. Par droit de banalité, il contraignait les habitants d'Oricourt et d'Oppenans de

Sources

- ♦ GRESSET Maurice, *Gens de justice à Besançon 1674-1789*, tomes I et II, Paris, 1978.
- ♦ THIOU Eric, *Les seigneurs et le régime seigneurial en Franche-Comté de la conquête à la Révolution 1678-1789*, Besançon, 1995.
- ♦ Divers documents consultés aux Archives départementales du Doubs et de la Haute-Saône ainsi qu'à la bibliothèque municipale de Besançon.

11 La reprise de fief signifiait la prise de possession d'un fief par le vassal lorsqu'il faisait foi et hommage à son seigneur. Elle était généralement suivie d'un dénombrement, description détaillée du fief et des droits correspondants.

12 Actuellement, appartenant au territoire de la commune de Pusy-Epenoux.

13 Actuellement, appartenant au territoire de la commune de Valleriois-Lorioz.

14 Tante maternelle de Jeanne-Claude.

15 Actuellement, appartenant au territoire de la commune de Montjustin-et-Velotte.

16 Le seigneur d'Oricourt avait effectivement des vassaux qui lui rendaient foi et hommage pour des fiefs qu'ils tenaient de lui.

17 Actuellement, Beaumotte-les-Pin.

18 Ici, le journal étant égal à 35 a et 64 ca, la quarte et le chariot représentaient le quart et l'ouvree, le huitième. Le domaine contenait donc près de 145 ha.

19 Communier signifiait vivant sous le même toit.

20 Il est à noter que seuls les droits seigneuriaux les plus caractéristiques ont été cités. Il n'y a pas lieu d'en dresser ici une liste exhaustive.

Rectificatif

Pas de "Courbet" pour Oricourt

Le 6 octobre dernier, *L'Est Républicain* publiait un article intitulé : "Des Courbet en Héritage", traitant d'un legs important fait à la ville de Luxeuil-les-Bains par un entrepreneur du Pays de Montbéliard. Ce legs se compose d'un hôtel particulier du XVI^e siècle, de mobiliers du XVIII^e siècle et de nombreuses toiles de maîtres (Bernard GANTNER, Pierre JOUFFROY et surtout Gustave COURBET). Dans cet article, il est précisé que ce monsieur a déjà fait un don au château d'Oricourt. Ce qui est faux. Ce monsieur est adhérent depuis juillet 2010 et a versé la somme de 15 € correspondant au montant de son adhésion. Rien de plus !

Une adhésion, une visite guidée ou toute autre prestation ne peuvent être considérées comme don, un don ne pouvant avoir de contrepartie.

Après publication de cet article, le délai de trois jours étant passé, un rectificatif n'a pu être publié dans ce quotidien.

Nous avons du démentir auprès de toutes les personnes qui nous ont aussitôt contactés, ravies de cette heureuse nouvelle. Le président des *Amis d'Oricourt* a du adresser un courrier au Conseil Régional de Franche-Comté et au Conseil Général de Haute-Saône, afin que les aides demandées à ces collectivités ne soient pas minorées après lecture de cette fausse information.

Cet article a bénéficié d'une large diffusion ; il est paru en Une et en page Région de *L'Est Républicain* et dans le journal *Vosges Matin*.

La presse est habituellement un bon partenaire mais quand ses sources ne sont pas vérifiées, elle peut s'avérer inquiétante.

Le Conseil d'Administration

Restauration du mur d'enceinte de la haute cour (photo ci-contre)

La courtine entre la tourelle et la tour du fond (à gauche) a été consolidée cet été.

La courtine entre la tour du fond et le logis nord (à droite) devrait être restaurée en 2011-2012.

La vie de château

Je voudrais tout d'abord évoquer la mémoire de mon père, Jean CORNEVAUX, disparu le 7 septembre dernier, à l'âge de 83 ans. Il était né au château et avait travaillé la terre, succédant à Joseph, mon grand-père, qui avait acquis la propriété en 1932. Il m'a toujours accordé la plus grande confiance et a facilité et soutenu tous les projets de travaux et d'animation concernant ce monument. Il était aussi extrêmement fier de la notoriété d'Oricourt et de son château.

Démarré mi-mai, l'important chantier de consolidation de la courtine, entre la tourelle et la tour du fond, est terminé depuis fin août. Décrits dans le bulletin n° 15, ces travaux ont pu être réalisés sur la totalité des 24 mètres de long de ce mur d'enceinte par l'entreprise de Bruno GÉRARD.

En partie haute, vers l'entrée de la tourelle, les éléments de chemin de ronde retrouvés ont pu être remis en place et le jambage de la porte de cette tourelle remonté et consolidé par la restitution de la naissance de la murette de protection du chemin de ronde. La maçonnerie de pierre terminée, une forme de mortier de chaux a permis la pose de feuilles de plomb pour protéger de manière durable, les parties sommitales contre les infiltrations d'eau.

Le montant prévu au devis, de 71 086 € TTC, a pu être respecté pour la totalité des travaux. L'aide de 35 542 € (50%) de l'État au titre des Monuments Historiques classés a été versée sur présentation du mémoire. Le Conseil



Courtine sud-ouest avant travaux (2006)

Régional de Franche-Comté a accepté le 18 novembre de participer à ce chantier pour un montant de 8 886 € (12,5%). Une aide identique a été demandée au Conseil Général de Haute-Saône et nous sommes en attente de réponse.

Nous projetons un nouveau chantier de restauration du mur d'enceinte en 2011. Au fond de la haute cour, vers l'escalier d'accès au chemin de ronde, une partie de la courtine s'est écroulée il y a environ 35 ans. Aujourd'hui, cette énorme brèche met en péril, d'un côté le mur d'enceinte supportant l'escalier et de l'autre côté la base du logis nord. Le coût de ces travaux pourrait s'élever à 175 256 € TTC.

Un avant-projet présenté à M. Pascal MIGNERIEY, Conservateur Régional des Monuments Historiques de Franche-Comté, a déjà reçu un accueil très favorable. Le projet définitif, accompagné d'un plan de financement parviendra à chacun de nos différents partenaires (État et collectivités territoriales) dès le début de l'année. Pour la première fois nous ferons appel au mécénat et en fonction des réponses, nous pourrions décider de réaliser la totalité de ces travaux en 2011 ou de programmer une partie du chantier en 2011 et une en 2012.



Chantiers associatifs

Les chantiers de septembre et octobre ont permis l'évacuation des déblais après travaux de consolidation de la courtine et la remise en état de la cour.

En novembre, la météo très médiocre nous a obligé à travailler en intérieur : rangement du local de stockage de l'association et démontage de l'exposition sur la peste dans la grande salle. Celui de décembre a été annulé à cause de la neige.

Ouverture au public et animations

- ♦ **Hors journées d'animation**, le château a reçu cet été plus de visiteurs que l'an dernier. Il est aussi un lieu pédagogique et accueille de plus en plus de groupes scolaires. Quelques établissements franc-comtois ont organisé une visite pour chacune de leurs classes de 5^e (Moyen Âge au programme). Fin juillet, lors du regroupement des centres aérés (FOL 70), 180 enfants ont passé une journée à Oricourt.
- ♦ **L'exposition "la peste ou la colère de Dieu"** a été prolongée jusqu'à la fin d'octobre. Très appréciée des visiteurs, elle a aussi été exploitée par le public scolaire.
- ♦ **Théâtre**
La vie est un songe de CALDERON par la troupe universitaire Maha Ayaman a été un succès. La pièce *Mes meilleurs ennemis* par les *Fourberies d'Athesans* a malheureusement été annulée pour cause de fortes pluies.
- ♦ **Château en Fête**
Voir le bilan de Sylvain, page 6.



Une journée au château-fort (FOL 70)
27 juillet 2010



Concert de musique baroque
Cadenza, 17 juillet 2010



Bête de scènes
Justiniana, 31 août 2010



La vie est un songe de CALDERON
Maha Ayaman, 19 juin 2010



Installation avec Agnès DESCAMPS
Exposition de sculptures contemporaines

- ♦ **Concert de musique baroque** avec *Cadenza* le samedi 17 juillet.
- ♦ **L'exposition de sculptures contemporaines** (Sonia BRISSONI, Agnès DESCAMPS et Frank MORZUCH), qui a bénéficié d'une promotion importante a permis à certaines personnes de découvrir aussi le château, surprises par la beauté du cadre. La fin de cette exposition a été endeuillée par la disparition brutale de Sonia BRISSONI.
- ♦ **"Bête de scènes"** avec l'ensemble *Justiniana*, accueilli par la commune d'Oricourt le lundi 30 août. Une des représentations a été reportée au lendemain pour raison de mauvaise météo.
- ♦ **Journées Européennes du Patrimoine**
Samedi 18 et dimanche 19 septembre, près de 600 personnes ont été accueillies à Oricourt.

Projets 2011

- ♦ **Théâtre**
"Japhet" par la compagnie de *La Dernière Tranche* le vendredi 17 juin 2011 avec une représentation en après-midi pour les scolaires, puis une représentation à la tombée de la nuit tout public.
- ♦ **Château en fête**, samedi 2 et dimanche 3 juillet 2011. Plus de détails sur cette animation dans notre prochain journal.
- ♦ **Journées Européennes du Patrimoine**, 17 et 18 septembre 2011.

Jean-Pierre CORNEVAUX

Château en fête
4 juillet 2010



Les armes des seigneurs d'Oricourt

Chronique héraldique

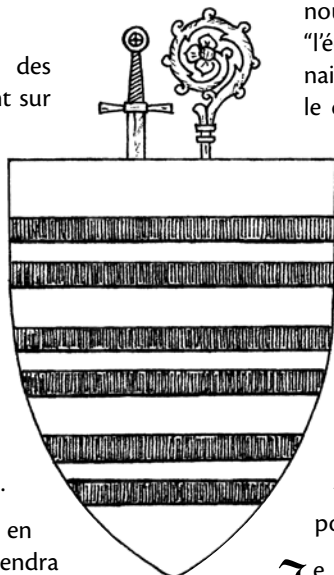
C'est à la fin du XI^e siècle que les combattants se dotent de signes distinctifs sur les champs de bataille, évitant ainsi les carnages dus à la confusion, vu le manque de repère lors des mêlées.

Beaucoup plus tôt, des symboles apparaissent sur les boucliers, et non pas au retour des croisades, comme il a été si souvent signalé à notre époque. Cette période a été considérée comme pré-héraldique avec comme exemple la tapisserie de Bayeux, où nous distinguons sur les boucliers des combattants l'apparition de croix et de monstres ailés.

C'est en Normandie et en Angleterre que prendra naissance ce qui deviendra la carte d'identité de l'homme du Moyen Âge et qui nous parviendra sous la forme d'un art et d'une science. Cette parure de couleur embellira nos livres et monuments.

Pour en revenir aux armes des seigneurs d'Oricourt, bien que ne sachant pas la raison du choix des pièces rapportées que l'on désigne en héraldique "meubles", il est ici question de "jumelles". Il faut dire qu'à cette époque, le privilège d'un blason dépend du Héraut d'Armes qui avait la charge de l'attribution et de l'enregistrement de ce blason ; ceci étant une façon de garantir la traçabilité des individus.

Les jumelles : les précis d'héraldique nous renvoient à la dénomination de "burelles", signifiant petites fascies, diminuées dans la largeur. Le blasonnement, mot héraldique signifiant lecture du blason est le suivant : "d'argent chargé de trois jumelles de gueule". Quand nous observons le blason ou "l'écu" dans sa définition ordinaire "bouclier", nous trouvons le champs de l'écu, c'est à dire



sa surface plane d'argent chargée de trois jumelles de gueule, qui de surcroît ont une signification importante pour le porteur. Les jumelles ou la fasce ont le même symbole, c'est à dire qu'ils représentent la protection, la barrière ainsi que la muraille, ce qui ici prend toute sa signification pour le possesseur d'un château fort.

Je terminerai cette première chronique par le symbole des émaux (couleurs) et des métaux. Pour ce qui concerne le métal "argent", il représente l'humilité, la pureté et la vérité.

L'émail "gueule" a quant à lui une définition parlante ; en effet, il est la couleur de la gueule du lion sanguinolente, dévorant sa proie mais il peut également représenter le symbole du feu ou du sang versé sur le champ de bataille. Dans sa version spirituelle, il peut aussi représenter le sang du Christ.

Jacques RIVIÈRE LE MAISTRE, Héraldiste

"Château en fête"

Bilan des journées historiques 2010

Nous avons inauguré cette année une nouvelle formule. La fête n'est plus uniquement médiévale. Le premier week-end de juillet, le château a accueilli des animations couvrant l'histoire du lieu du Moyen Âge au XIX^e siècle. Le visiteur a pu flâner dans le campement médiéval, dans celui de la guerre de Dix Ans, chez les nombreux artisans et dans les ateliers pour enfants. Il a pu croiser les dames du défilé et les escrimeurs artistiques du XVIII^e siècle. La basse cour avait retrouvé son allure de cour de ferme d'avant la mécanisation.

À l'extérieur, le marché avait doublé sa surface.

Malheureusement, samedi en fin d'après-midi, de violentes pluies ont interrompu la fête et la soirée contes a dû être annulée. Grâce au retour du soleil le dimanche, le bénéfice a pu avoisiner celui des meilleures années.

- ♦ Bénéfice 2010 : 6200,20 €
- ♦ Bénéfice 2009 : 6528,68 €
- ♦ Bénéfice 2008 : 4972,78 €

Le lieu avait à peine quitté ses habits de fête, que nous pensions déjà à tout ce qu'il fallait améliorer pour l'édition 2011.

Sylvain MORISOT

Meilleurs vœux
de bonne et heureuse
année pour 2011

